

Les chauffards sanctionnés à l'étranger seront punis en Suisse

BERNE. Le Conseil national a mis sous toit la révision de la loi sur la circulation routière. Ce texte prévoit que les conducteurs suisses qui se voient retirer leur permis de conduire à l'étranger ne pourront plus circuler en Suisse.

La durée du retrait ne dépassera pas celle prononcée sur le lieu de l'infraction. Cette limite

ne s'appliquera toutefois pas aux personnes qui figurent dans le registre des mesures administratives (récidivistes). La nouvelle loi répond à une exigence formulée par le Tribunal fédéral.

LMB/ats